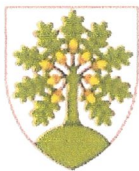


COMMUNE DE MONTANAIRE



Greffé municipal

Rue de la Porte 3 – CP 80

1410 Thierrens

Tél. : 021/905.09.30

E-mail : greffe@montanaire.ch

DOSSIER OFFICIEL DE CANDIDATURE
POUR L'ELECTION AU CONSEIL COMMUNAL
SELON LE SYSTEME MAJORITAIRE
DU 8 MARS 2026 (1^{er} tour)



A déposer, au complet, à l'adresse ci-dessus du lundi 5 janvier 2026 au lundi 12 janvier 2026 à 12 heures précises (dernier délai). L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Dénomination de la liste (obligatoire) :

COSSY EN FORCE

Appellation du parti ou du groupement qui dépose la liste (si existant) :

Personne mandataire : Mme/M.

(à défaut, le 1^{er} signataire sera

considéré comme personne mandataire)

Adresse complète:

Téléphone fixe : Tél. portable :

Courriel :

Personne suppléante : Mme/M. :

(à défaut, le 2^e signataire sera

considéré comme personne suppléante)

Adresse complète:

Téléphone fixe : Tél. portable :

Courriel : saskia.bessie@gmail.com

ANNEXES

1. Personnes candidates
2. Signataires (min. 3 par dossier de candidature)

RESERVE AU GREFFE MUNICIPAL

RECEPTION :

Date : 12.01.2026

Heure : 10h00

Visa : [Signature]

OBSERVATIONS :



COMMUNE MONTANAIRE
Rue de la Porte 3
1410 Thierrens



DENOMINATION DE LA LISTE : COSSY EN FORCE

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
①	BESSIRE	SASKIA	F	08.03.78	SION (VS)	Infirmière cheffe au CHUV, mariée, 2 enfants. Active au FCT, pichque d'urgence	Ch. de Cossy 4 1410 Thierrens	Bessire	✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 60. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- **Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**



COMMUNE MONTANAIRE
Rue de la Porte 3
1410 Thierrens



DENOMINATION DE LA LISTE : COSSY EN FORCE

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année de naissance	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1	BESSIRE	David	14.08.75	Ch. Cossy 4 1410 Thierrens	D. Bessire	déjà signé
2	BESSIRE	Robin	08.11.2006	Ch. Cossy 4 1410 Thierrens		✓
3	DUC	Hélène	03.10.1981	Rte de Prarins 11 1409 Chavéaz		✓
4	Lin	Veronique	27.07.1964	Rte Ogens 3 1410 Thierrens		✓
5						
6						
7						
8						

- Chaque dossier de candidature doit être appuyé par **au moins trois** membres du corps électoral de la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'un dossier de candidature pour une même élection.
- Une personne candidate peut parrainer son propre dossier de candidature.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.